



HAL
open science

IODE - Institut de l'Ouest : Droit et Europe

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IODE - Institut de l'Ouest : Droit et Europe. 2011, Université de Rennes 1, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02034351

HAL Id: hceres-02034351

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034351v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

IODE, Institut de l'Ouest : Droit et Europe

UMR CNRS 6262

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Rennes 1

CNRS

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

IODE, Institut de l'Ouest : Droit et Europe

UMR CNRS 6262

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Rennes 1

CNRS

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 6262

Nom du directeur : M. Philippe PIERRE

Membres du comité d'experts

Président :

Bernard DURAND, Université Montpellier 1

Experts :

M. Jean-Pierre CAMBY, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

M. Claude DIDRY, CNRS, représentant le CoNRS

M. William DROSS, Université Jean Moulin Lyon 3, représentant le CNU

Mme Geneviève KOUBY, Université Paris 8

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. David DEROUSSIN

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Claude LABIT, Vice-Président recherche, Université Rennes 1

M. Patrick SAUBOST, Délégué régional du CNRS



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le comité d'experts a eu deux priorités, compte tenu de la volonté affichée par le site de réduire le nombre d'équipes :

1/ juger de la pertinence des fusions envisagées (entre l'unité telle qu'elle était labellisée jusqu'à présent et le Centre d'histoire du droit) en focalisant les appréciations davantage sur l'équipe que sur ses composantes traditionnelles (le CRJO, Centre de recherches juridiques de l'Ouest, et le CEDRE, Centre de recherches européennes de Rennes) ;

2/ réfléchir aux croisements possibles entre les équipes. C'est la raison pour laquelle le comité d'experts a estimé pertinent de dresser, à la suite des appréciations concernant l'unité dans sa globalité, le tableau (bilan et projet propres) des différents axes au sein desquels les activités de recherches des membres de l'unité se déploient désormais.

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 9 décembre de 14h30 à 17h45. Les entretiens se sont déroulés selon le programme prévu. Après une présentation générale des activités de l'unité par son directeur, chacun des porteurs d'axes a pris rapidement la parole pour présenter plus en détail son bilan. Les doctorants rattachés à l'unité ont été entendus séparément, de même que le délégué régional du CNRS.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'institut de l'Ouest : Droit et Europe (UMR 6262) a été créé le 1er janvier 2000, par fusion de deux entités préexistantes, le Centre de recherches européennes (CEDRE) et le Centre de recherches juridiques de l'Ouest (CRJO). Ces deux composantes rassemblent plus de 50 enseignants-chercheurs et chercheurs permanents, 11 associés et 58 doctorants autour de thématiques relatives au droit européen et au droit privé déclinées en quatre axes : Aspects internes et internationaux du droit de l'Union européenne ; Santé/protection sociale ; Droit de l'environnement et du développement durable ; Responsabilité/assurance et patrimoine. A ces deux composantes s'ajoutera, dans le prochain contrat, l'ancienne équipe d'accueil d'histoire du droit, qui souhaite son rattachement à l'UMR. C'est ainsi tout le spectre de la recherche en droit qui sera couvert par cette unité, du droit privé à l'histoire du droit en passant par le droit public, dans une perspective à la fois nationale et européenne.

- Equipe de Direction :

M. Philippe PIERRE, Rennes 1 et deux directrices adjointes : Mme HERVE-FOURNEREAU (CR CNRS) et

Mme Muriel LE BARBIER-LE BRIS, Rennes 1.

En outre, chaque axe est pris en charge par un ou deux responsables :

- Santé et protection sociale : Mme Brigitte FEUILLET, Mme Sylvie HENNION

- Droit de l'environnement et du développement durable : Mme Nathalie HERVE-FOURNEREAU

- Responsabilité, assurance et patrimoine : M. Philippe PIERRE, Mme Anne KARM



- Droit de l'Union européenne : Mme Catherine FLAESCH-MOUGIN

- Juristes, histoire et sociétés : M. Anthony MERGEY, M. François CHENEDE

- Effectifs de l'unité :

La présentation des effectifs de l'unité appelle plusieurs remarques. Premièrement, la différence entre Bilan et Projet s'explique, pour l'essentiel, par l'insertion des effectifs du Centre d'histoire du droit. Deuxièmement, il n'est pas possible de distinguer les effectifs précis de chacun des axes qui structurent l'unité, à défaut d'un rattachement exclusif de chacun des membres de l'unité à un seul de ces axes.

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	53	63
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	2	2
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	11 + 25 + 4 40	14+33 47
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	6,40	4,6 + 2,8 7,4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	2,50	3
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	58	64
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	33 + 6 + 1 + 2 42	40+7 47

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Cette UMR peut faire état d'un bilan important dû, à juste proportion, au travail des enseignants-chercheurs et des chercheurs qui y travaillent, au personnel administratif (universitaires et CNRS) qui les appuie tant en ce qui concerne les projets en cours que ceux en préparation, et enfin aux moyens matériels et financiers dont l'équipe dispose, qu'elle sait aller chercher, en amont et en aval, par la valorisation. L'appréciation est donc positive, pour une UMR composée d'un nombre important de parties prenantes et abordant une multiplicité de thèmes.



Ce dynamisme a son revers que l'on peut décliner en trois points : la difficulté à organiser de vrais croisements ; la difficulté à recomposer les périmètres et à y accueillir des membres dont les recherches sont très voisines ; la difficulté à convaincre de la pertinence de tous les choix. Sur le premier point, il est compréhensible que l'enracinement de chaque axe rende parfois difficile de concrétiser la volonté de croisements. Les axes de recherches présentés comme « transversaux » par l'IODE ne le sont pas toujours vraiment et reflètent finalement pour l'essentiel les préoccupations de chaque composante : l'axe droit de l'union européenne est spécifique au CEDRE, tandis que les autres axes traduisent les champs explorés par le CRJO. En outre, l'intégration du Centre d'histoire du droit aboutit à la création d'un nouvel axe, qui lui sera propre. Sur le deuxième point, le voisinage scientifique d'autres équipes de l'Université (par exemple, le Centre de droit des affaires, patrimoine et responsabilité) justifieraient des glissements de personnels à titre individuel, même s'il ne contraint pas nécessairement à des intégrations futures en raison d'un risque de dispersion ou de cohérence, voire d'incompatibilité de culture entre ces différentes équipes. Enfin, sur le troisième point, la lecture des dossiers montre que la variété des recherches entreprises ne permet pas toujours une parfaite insertion dans la problématique annoncée et que l'exercice de style qui consiste à en faire à tout prix la démonstration n'est ni souhaitable ni nécessaire, les retombées d'une recherche étant parfois pleines de surprises.

- **Points forts et opportunités :**

L'UMR peut se prévaloir d'une bonne gouvernance, du dynamisme de ses membres, de leur capacité à se faire reconnaître, des liens qu'ils tissent avec toutes sortes d'organismes, chaque axe manifestant dans sa partie un appétit visible. Ses points forts sont également une forte internationalisation des recherches, à partir d'un ancrage européen (centre d'excellence Jean Monnet, Master « Droit-Santé-Ethique » Erasmus Mundus, ouverture vers l'Amérique latine, GDR Européen, GDR International). Le regroupement de plusieurs composantes au sein d'une même structure présente aussi des atouts. D'une part, il établit entre les axes une dynamique commune (recherche de labellisation sous forme de chaires, contrats de recherche ANR, visibilité internationale par la participation à des réseaux, dimension interdisciplinaire) et une synergie (par les thèmes fédérateurs comme le droit comparé, ou par des thèmes originaux comme la vulnérabilité). D'autre part, ce regroupement permet de développer les partenariats avec d'autres équipes de recherche (par exemple le CRAPE), des GDR, avec les milieux professionnels (Ecole de hautes études en santé publique de Rennes), avec les sociétés savantes ; il permet aussi de multiplier, pour chaque axe, les manifestations scientifiques (colloques, universités européennes d'été, séminaires). On notera également comme très positive la reconnaissance internationale (qui permet d'offrir aux étudiants la « production européenne »), l'effort de publication pour les thèses, les bibliothèques mises à disposition et le développement de revue sur le site même. C'est donc un avis très positif à la fois sur l'existant et le potentiel de développement.

- **Points à améliorer et risques :**

L'activité de chaque axe, qui donne sa reconnaissance à l'UMR, lui fait dans le même temps courir un risque d'éparpillement. D'une part, en effet, la distinction entre ces axes n'est pas toujours argumentée de manière pertinente. Elle semble répondre surtout à des centres d'intérêts développés par des personnalités et il n'est pas certain que les actions, activités et travaux réalisés donnent un reflet adéquat de l'interdisciplinarité (des projets de recherches, des manifestations scientifiques, des sujets de thèse) affichée par l'UMR. En tout cas, les transversalités entre les axes, si elles ont effectivement été développées, se concentrent surtout dans l'axe « Droit de l'Union européenne : aspects internes et internationaux » et dans l'axe « Droit de l'environnement et du développement durable ». D'autre part, ces deux thèmes, qui sont les principaux à mettre en valeur les disciplines du droit public, sont effectivement d'actualité, mais l'originalité profonde de la recherche n'y est pas effective. Il s'agirait plutôt d'observations sur les normes en vigueur, sur les institutions en place, sur les programmes mis en œuvre. Si ces propriétés d'une recherche sont incontournables en droit, la place accordée à l'innovation et à l'invention y étant plus qu'étroite, c'est surtout dans l'axe « Droit de l'environnement » que des recherches collectives et innovantes sont engagées. Enfin, le rayonnement, international et national, compte tenu du poids de l'UMR, gagnera à développer les relations au-delà des entreprises comme à les augmenter vers le monde anglo-saxon.



- **Recommandations :**

On en retiendra trois, commandées par la taille même de cette UMR et l'exigence de visibilité.

D'une part, le poids des publications, c'est-à-dire leur volume, n'aide pas à crédibiliser l'UMR telle que projetée : un effort de classement et de tri emporterait davantage la conviction. Il serait bon de rechercher à l'avenir une présentation simplifiée de l'activité scientifique, en séparant ce qui est essentiel à la compréhension du regroupement, ce qui relève de l'appui et ce qui tient à l'activité de chacun. Ainsi, par exemple, la présentation des travaux devrait être remaniée, les activités de l'unité étant suffisantes pour éviter de retenir celles qui peinent à se justifier ou de les mettre au même niveau que des publications beaucoup plus lourdes. Il serait astucieux d'opter pour une présentation qui justifie mieux l'effort d'intégration entre les composantes. Cela éviterait que certains domaines ne soient pas mis en valeur dans les problématiques des 4 axes retenus. Il en est ainsi, par exemple, de celui couvert par le droit social, le droit du travail, alors même que certaines des productions mentionnées au titre d'un axe pourraient être déplacées vers un autre. Le mode de classement adopté n'est peut-être pas le plus idoine à faire valoir l'interdisciplinarité. Enfin, il serait utile de mieux marquer la séparation entre notes d'arrêts, chroniques et articles de fond, ouvrages et ouvrages collectifs, en précisant davantage pour ces derniers la participation des membres de l'UMR.

D'autre part, il serait utile, pour certains axes, de fixer pour le contrat à venir une ou deux priorités, ce qui renforcerait la crédibilité et éviterait le sentiment, parfois ressenti, d'une dispersion. Cela est particulièrement utile lorsque l'élargissement du périmètre est tel que la justification du choix annoncé n'emporte pas la conviction de façon évidente.

En outre, il est vrai que de nombreuses questions traitées par le CRJO sont par ailleurs abordées par une autre équipe de l'Université (le CDAPR, Centre de droit des affaires, patrimoine et responsabilité) : par exemple, le dossier de l'UMR mentionne un GIS « criminologie », ce qui touche au droit pénal, alors que le CDAPR compte en son sein une composante « sciences pénales » ; de même, l'axe « Santé et développement durable », qui est un axe important de l'UMR, fait écho à la volonté du CDAPR de développer par ailleurs la notion de responsabilité environnementale et sociale. Enfin, des recoupements sont plus évidents encore s'agissant de l'axe « Responsabilité, assurance et patrimoine » puisque la thématique de l'entreprise y est expressément visée comme sous-axe, ainsi que le droit de la propriété intellectuelle, alors qu'il s'agit de thématiques également travaillées par le CDAPR. De ce point de vue, il conviendrait de réfléchir à une meilleure articulation entre ces deux unités de recherche (imaginer le redéploiement de certains chercheurs n'est pas le plus facile), le plus simple étant de s'engager sur des contrats communs entre IODE et CDAPR.

- **Données de production :**

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	61
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	10
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	$61 / (63+2) = 0,938 \%$
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	10
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	11



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le bilan scientifique quantitatif fait apparaître une nette progression des publications, une réduction du nombre des non-publiants ainsi qu'un effort marqué pour répondre aux exigences de la qualité du regroupement et donner de la cohérence aux différents axes, par l'établissement entre eux d'une dynamique commune (recherche de labellisation - chaires -, contrats de recherche ANR, visibilité internationale - participation à des réseaux -, dimension interdisciplinaire) et la recherche de synergies (par la volonté de choisir des thèmes fédérateurs, comme le droit comparé, ou des thèmes originaux, comme la vulnérabilité). Sont encore à mettre au crédit de l'IODE le développement de partenariats avec d'autres équipes de recherche (par exemple le CRAPE), avec des GDR, avec les milieux professionnels ou avec les sociétés savantes, et l'organisation, pour chaque axe, de manifestations scientifiques (colloques, universités européennes d'été, séminaires).

Cette cohérence entre les axes et le souci de la conserver s'accommode d'ouverture et de la capacité à accueillir de nouveaux membres dont la venue vient enrichir les travaux de l'UMR, une réflexion étant engagée pour restructurer ensuite et optimiser les apports (ainsi sur le thème du Patrimoine et de la gouvernance de l'entreprise). C'est le cas pour le Centre d'histoire du droit, qui sera accueilli par l'UMR et finalement s'inscrira dans un cinquième axe consacré « aux juristes dans la Société ». La démarche d'ouverture et d'intégration d'autres équipes universitaires est liée, à juste titre, au souci de maintenir et de renforcer la cohérence d'ensemble de l'UMR en relation avec les demandes de la tutelle universitaire et celle de la tutelle CNRS.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'activité est intense en direction de l'international, tant en raison des accords de partenariat avec de nombreux pays qu'en raison d'un effort en direction des bourses de mobilité. La reconnaissance de l'activité scientifique de l'UMR a suscité l'attribution de chaires : trois chaires européennes en droit, directement liées donc à l'axe qui réunit le plus de juristes de droit public ; Chaire Unesco sur les intégrations régionales, inévitablement concernée par les études de droit public ; chaire d'excellence CNRS en environnement. Elle a aussi pris la forme de labellisations extérieures (Erasmus-Mundus pour l'axe « Santé »). De plus, des contrats de recherche ont été conclus avec des partenaires (essentiellement publics), mais les matières du droit public ne sont pas concernées, même indirectement. C'est surtout en réalité dans l'axe relatif au droit de l'environnement que les sollicitations extérieures pour des études et analyses peuvent être relevées, et elles viennent alors de structures d'expertise (ANR, Fondation nationale pour la biodiversité, INEE CNRS, MHS Bretagne).

Ramené au nombre de HDR, le nombre de doctorants reste quant à lui modeste et celui des soutenances également. L'UMR en est consciente et attribue ce constat à l'insuffisance des soutiens financiers pour le premier chiffre, aux insuffisances du suivi et à la durée trop longue des thèses pour le second. Les recrutements restent cependant « optimistes », quatre postes ayant été rattachés à l'IODE en 2010, ce qui montre le soutien dont l'UMR bénéficie de la part de l'Université.

On notera enfin que ce rayonnement peut être augmenté par un effort en direction d'autres pays et sur le plan régional, du moins pour des secteurs comme la Santé, avec les milieux professionnels.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

Afin d'impliquer au mieux les membres de l'UMR dans son administration, le choix a été fait d'élire, à côté du directeur de l'UMR, deux directeurs-adjoints, au lieu d'un précédemment. Ce choix, validé par les tutelles, cherche à équilibrer la représentation de l'Université Rennes 1 et du CNRS, puisque l'un de ces adjoints (MCF) est choisi parmi les enseignants-chercheurs de l'Université tandis que l'autre (CR 1) l'est parmi les chercheurs mis à disposition par le CNRS (même si leur part, quantitativement, est bien moindre que celle des enseignants-chercheurs). Conformément aux statuts dont s'est dotée l'équipe, le Conseil d'unité est chargé d'émettre un avis sur les questions relatives à la politique scientifique, à la gestion des crédits et aux ressources humaines, ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement de l'équipe. Comprenant des membres élus (7) et nommés (6) auxquels s'ajoutent le directeur et les deux directeurs-adjoints, il se réunit trois fois par an et a été renouvelé deux fois lors du précédent contrat (en totalité en 2008, puis partiellement en janvier 2010). En outre, chacune des composantes de l'UMR organise son Assemblée générale annuelle et chaque axe est pris en charge par un responsable.

La structure de l'UMR est donc forte et un équilibre a été trouvé entre les axes et les personnalités qui y travaillent. La mise sur site des activités et cycles de conférences selon les axes facilite la visibilité de l'équipe et il n'y a donc rien à souligner pour une gouvernance qui parvient à maîtriser la taille de l'UMR et la diversité des orientations. Enfin, il ne semble pas que l'intégration du Centre d'histoire du droit conduise à une modification de cette structure et des habitudes d'administration.

- **La pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques**

Organisation d'Universités européennes d'été, soutien aux rencontres de jeunes chercheurs, programmes de conférences sont autant d'appuis efficaces donnés à des initiatives prises par les composantes de l'UMR.

- **Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région**

Cette implication est réelle, tant au niveau des 3 masters où l'IODE intervient à titre de laboratoire d'appui qu'à celui des charges d'enseignement assumées par les membres de l'IODE dans d'autres cursus (Masters, Licences ou DU). Les relations avec les milieux professionnels ou avec les instituts régionaux (ainsi l'Institut régional du travail social en Bretagne) comme avec les autres équipes de la Région Bretagne attestent du dynamisme revendiqué.

- **Appréciation sur le projet :**

- **L'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :**

Le projet lui-même n'entend pas remettre en cause ce qui fait l'originalité de l'UMR ; au-delà de quelques améliorations pour prendre acte de certains défis (accroître le nombre de personnel CNRS, renforcer l'encadrement administratif, se situer dans l'environnement nouveau porté par la MSH ou l'Ecole doctorale, améliorer le suivi des thèses) ou prendre en compte les invitations à résoudre l'éclatement sur le site des unités de recherche en droit (recherche d'une relation plus forte avec les autres équipes), l'UMR a surtout mis en avant deux projets majeurs. L'un se déclinera dans chaque axe : il s'agit d'instiller une dimension comparative, d'améliorer le croisement des approches, d'enrichir les contenus par des ouvertures nouvelles et de favoriser l'émergence de thématiques nouvelles. L'autre consistera dans l'intégration du Centre d'Histoire du droit, dont l'UMR attend deux bénéficiaires : l'un, assez classique, consistera à ouvrir les questions abordées à une dimension d'approche historique et comparative ; l'autre, à créer un nouvel axe de recherches consacré à l'étude des « Juristes ». Ces différents projets méritent d'être détaillés.



- L'existence et la pertinence d'une politique d'affectation des moyens,

Les financements sont variés quoique essentiellement publics (tutelles, région, ANR...) et en accroissement, le personnel bénéficie de formations diverses et les formations pédagogiques (masters et DU) sont très présentes. Les moyens financiers de l'UMR garantissent la réalisation des programmes en cours ou annoncés. Aux sommes qui proviennent des organismes de tutelle s'ajoutent celles de contrats qui abondent les budgets et facilitent la disposition des sommes nécessaires et les choix de leur répartition.

- L'originalité et la prise de risques

La question mérite d'être soulevée au regard de la fusion du Centre d'Histoire du droit (CHD) dans l'UMR. Cette volonté de fusion était présente tant vis-à-vis des membres du CHD et de l'IODE, que des instances de tutelles universitaires. Ce faisant, le CHD se propose « d'enrichir systématiquement, sur le plan historique et comparatif, les thématiques qui font l'identité de l'UMR ». On peut douter de la pertinence de ce choix, non pas celui de l'insertion dans l'UMR puisque la présence des historiens du droit au sein de IODE sera évidemment porteuse d'une ouverture, mais celui qui consiste tout d'abord à imaginer une sorte de « mercenariat », les historiens intervenant au coup par coup selon les inspirations du moment ou les intérêts de chacun dans les axes de l'IODE pour y apporter le regard de l'historien du droit. Il est clair que les points de « convergence » sont nombreux et que les atouts d'interdisciplinarité sont réels... mais le risque d'éparpillement est grand et le CHD pourrait perdre en rationalité ce qu'il entend gagner en « existence ».



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Axe 1 : Droit de l'Union européenne « aspects internes et internationaux »

Nom du responsable : Mme Catherine FLAESCH-MOUGIN

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Il s'agit d'un axe de qualité, prioritairement tourné, compte tenu du thème lui-même, vers la promotion en faveur de liens internationaux. Il se décline en trois sous-axes (étude des dispositions constitutionnelles, politiques et actions internes, action extérieure) qui seront maintenus. Les thèmes des séminaires, des Universités européennes d'été, des ouvrages collectifs respectent ces choix.

- La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

La production scientifique est importante, tant à titre individuel que collectif, et porte sur les thèmes retenus au titre de cet axe. La participation à des conférences ne l'est pas moins (69 en France ; 19 à l'étranger). Les thèmes retenus abordent les grandes questions d'actualité (adhésion de la Turquie, Union européenne et sécurité, Union européenne et gouvernance mondiale, etc.). 5 thèses ont été soutenues depuis 2006.

- La qualité et pérennité des relations contractuelles :

La politique contractuelle est importante et repose sur des conventions en cours (GDRI IRMCED, Projet Jean Monnet, chaire sur les intégrations régionales).



- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

- Le nombre et la renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales,

L'obtention d'une chaire UNESCO par le CNRS, des sollicitations internationales, la coordination d'un GDRI, des partenariats sur projets (Jean Monnet sur « Espace, Liberté, sécurité justice/ Fluor/ PUBIMAGES) illustrent bien le rayonnement et l'attractivité de cet Axe 1. On notera également que deux thèses ont obtenu le prix P-H. Teitgen (2006 et 2008).

- La capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

L'Axe 1 développe un projet PUBIMAGES (relatif aux nouveaux modes de diffusion interactive de publicité dans les nouveaux médias), labellisé par le Pôle de compétitivité breton « Images et Réseaux », qui lui a permis de recruter deux chercheurs post-doctorants. Même s'il ne s'agit pas de « recrutement », il faut noter la mise en place systématique depuis 2006 d'Universités d'été, qui lui permet d'attirer à lui des étudiants et collègues étrangers et constitue une source de financement non négligeable.

- La capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Elle paraît plutôt bonne : l'Axe 1 est notamment partenaire du projet FLUOR (2008-2010), projet ANR pluridisciplinaire portant sur les problèmes de sécurité des systèmes en réseau.

- La participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers,

L'axe 1 a stabilisé ses relations internationales par la mise en place d'un réseau sur les « intégrations régionales » (Mexique, Afrique, Thaïlande...) reconnu comme GDRI et appuyé par une chaire UNESCO.

- La valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles

La valorisation des recherches de l'Axe 1 passe essentiellement par la mise en place d'un site informatique dédié et par la publication des recherches dans la collection « Apogée » du Centre d'excellence Jean Monnet.

Il faut souligner, ici, le cycle de conférences organisé par l'Axe 1 (8 à 10 conférences chaque année), qui fait intervenir aussi bien des universitaires français et étrangers que des membres des institutions nationales et européennes.

- Appréciation sur le projet :

- L'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Il s'agit d'approfondir les thèmes existant en renforçant la cohérence en regard du Traité de Lisbonne (étude des textes, de la pratique institutionnelle, de la jurisprudence de la Cour de justice/étude des politiques - agricole, sociale, etc. - et de leur complexité/statuts d'États tiers, accords, etc.).



- L'existence et la pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

L'axe revendique pour la pleine réalisation de ses objectifs la disposition de chercheurs à temps plein et d'un Ingénieur de recherches.

- L'originalité et la prise de risques :

En limitant les ambitions à des projets identifiés et avec le recours à des collaborations diverses (professionnels, autres disciplines, sciences « dures », partenaires étrangers), l'axe renforce la crédibilité de la recherche et sa faisabilité.

- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

L'axe 1 est un groupe de qualité par ses choix à l'international et sa volonté de visibilité, mise en œuvre notamment à travers l'organisation de manifestations scientifiques.

- Points forts et opportunités :

Il a une production scientifique conséquente, même si elle est semble parfois le résultat d'un « noyau dur » qu'il faudrait élargir.

- Points à améliorer et risques :

Le suivi des thèses pourrait être amélioré et le nombre de soutenances, accru.

- Recommandations :

Il convient de maintenir l'effort de contractualisation et de recherche de partenariats, tout en le diversifiant, peut-être en direction d'acteurs ou d'institutions moins « traditionnels » pour une UMR.



Intitulé de l'équipe : Axe 2 : Santé et Protection sociale

Nom du responsable : Mme Brigitte FEUILLET

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	18	18
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - La pertinence et l'originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

C'est une composante de qualité par son dynamisme, sa recherche de croisements au sein de l'UMR et son souci de s'investir dans des thèmes peu abordés.

Elle est partagée entre deux sous-axes : « Santé », d'une part, et « Protection sociale » d'autre part. Pour le premier, les recherches, les travaux antérieurs sur la bioéthique et le droit, ont été complétés par des études sur « droit, éthique et religion », sur « bioéthique et protection de la famille, sur la « vulnérabilité », sur les « risques médicaux » et sur la « responsabilité ». Le deuxième a noué des relations étroites avec une autre équipe (CRJO) et l'axe « Europe », pour des actions en commun. Le projet entend poursuivre les recherches sur les thèmes 1) « Santé » tout en faisant porter son effort sur les relations internationales et l'encadrement des doctorants ; 2) « Protection sociale » en se rapprochant du thème de la « Santé au travail » et en explorant des domaines encore inexplorés : « Personne et rapports sociaux », « Droit du travail et droit de la protection sociale », par exemple.



- La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Outre la chronique d'actualité consacrée à la protection sociale au JCP (éd. Ent. et affaires), qui ne relève pas à proprement de la « recherche », les publications des membres de cet axe sont nombreuses et de qualités. Elles prennent la forme d'ouvrages qui, même s'il s'agit de manuels, sont le résultat d'une réelle activité de recherches, ou de participations à des colloques nationaux ou internationaux.

- La qualité et pérennité des relations contractuelles

On peut relever plusieurs contrats de recherche conclus sur la protection sociale, associant juristes et économistes, ainsi que des partenariats avec l'Institut Max-Planck (sur la question des retraites professionnelles) et l'Institut régional du travail social en Bretagne.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le nombre et la renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Le comité d'experts a pu constater le degré significatif d'intégration de cet axe dans des réseaux internationaux, et les sollicitations pour expertises dont il a fait l'objet.

- La capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

On relève le recrutement d'un post-doctorant chargé de renforcer les liens avec les pays de l'Est.

- La capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Pour cet axe, l'IODE est coordonnateur du contrat ANR « Biomédecine et Famille » (2010) et partenaire du contrat ANR « VULAGE » (2008).

- La participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers,

La création d'un réseau universitaire international de Bioéthique, l'organisation de colloques avec le Max-Planck de Munich, la mise en place de partenariats avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, le CNRS (Projet exploratoire : « Place et rôle de l'assurance privée dans la prise en charge des dépenses de santé en Europe ») et le ministère des Affaires sociales attestent de la réelle capacité de cet axe à répondre à des appels d'offre ou à s'insérer dans des programmes de recherches, même si la dimension internationale et la collaboration avec des acteurs privés peuvent être renforcés.

- La valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles

La valorisation des recherches de cet axe se réalise par le canal d'une chronique d'actualité consacrée à la protection sociale d'entreprise et la publication d'un Manuel de « Droit social européen et international » en 2010. L'organisation de manifestations scientifiques nombreuses permet aussi à cet axe de garantir sa visibilité.



- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

On a affaire à un axe solide au sein de l'UMR, doté d'enseignants-chercheurs de qualité (on remarquera une désignation à l'Institut universitaire de France) et en capacité d'appuyer solidement le Master 2 Erasmus Mundus « Droit-Santé-Ethique ».

- Points forts et opportunités :

Le Réseau universitaire international de bioéthique, à la création duquel les enseignants-chercheurs de cet axe 2 ont pris part, ouvre sans aucun doute de belles perspectives de recherches à l'IODE, qui doit donc veiller à y maintenir sa position par un soutien fort à ces enseignants-chercheurs. Par ailleurs, la réflexion récemment annoncée sur la « dépendance » devrait pouvoir susciter, au sein de cet axe, des travaux nombreux.

- Points à améliorer et risques :

Le thème de la vulnérabilité, s'il présente un intérêt certain, n'est pas l'apanage de l'IODE. Il est, pour ne prendre qu'un exemple breton, également travaillé par des juristes de l'Université de Bretagne occidentale. L'IODE doit donc s'inquiéter soit de coordonner ses propres travaux avec ceux qui labourent le même champ, soit de les distinguer rigoureusement.



Intitulé de l'équipe : Axe 3 : Droit de l'Environnement et développement durable

Nom du responsable : Mme Nathalie HERVE-FOURNEREAU (CR1 CNRS)

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	4	4
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	2	2
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	2	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		3
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

L'activité de recherches est réelle. Les thématiques abordent les questions relatives à la « cohérence environnementale des politiques publiques », les questions de responsabilité, les compétences de l'union européenne sur la gouvernance environnementale, les risques sanitaires, etc... Le projet conserve l'essentiel du programme de l'axe et cherche à l'enrichir par une consolidation des partenariats et une insertion dans les programmes portés par la MSH. Il s'oriente également vers un renforcement d'une réflexion sur les apports théoriques du droit de l'environnement.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Les partenariats sont variés (régionaux et nationaux), abondés par la participation à des conventions de coopération portées par d'autres axes ou l'investissement dans des réseaux travaillant sur l'environnement ou des sociétés savantes (Société française pour le droit de l'environnement). Une relation forte a été nouée avec l'Institut National Ecologie et Environnement (INEE) du CNRS. Un chercheur CNRS et un MCF ont rejoint l'axe en 2008. Un MCF a été recruté sur une chaire d'excellence CNRS en 2009, seule chaire de ce type en Droit. Enfin, grâce à cet axe, l'IODE a abrité en 2008 le colloque annuel de la Société française de droit de l'environnement.



La capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité et la participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

La composante s'inscrit dans les programmes portés par l'UMR, soit par le canal des structures de recherche en création (ainsi pour l'IREST sur l'environnement) soit, mais plus rarement, par celui des accords conclus avec les pays étrangers : Brésil, Canada, Maroc (on notera aussi que l'un de ses enseignants-chercheurs est désormais membre du Research Committee de l'International Academy of environmental law). Elle est aussi en charge de la présence de IODE sur le programme ANR « NanoNorma : de l'innovation à l'utilisation : quel cadre normatif pour les nano-objets ? », qui rassemble trois UMR. En effet, ses partenariats les plus nombreux paraissent plutôt « locaux » et « classiques » : c'est essentiellement avec d'autres UMR, le plus souvent d'ailleurs des UMR Rennaises, que cet axe collabore.

– La valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles

La valorisation de la recherche passe par des canaux habituels (la participation à des Masters) ou plus novateurs, comme la participation à des modules dans le cadre d'un campus numérique.



Intitulé de l'équipe : Axe 4 : Responsabilité-Assurance-Patrimoine

Nom du responsable : M. Philippe PIERRE (« Responsabilité / Assurance »), Mme Anne KARM (« Patrimoine »)

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**
 - La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Ce quatrième axe de l'unité divise en réalité son activité en deux branches, avec le souci de marier la réflexion sur les réformes du droit dans ces domaines et la diffusion aux professionnels. Ces deux branches qui entendent, pour l'une, promouvoir les « nouvelles responsabilités » (environnementales, technologiques, médicales...) tout en continuant d'étudier, assez classiquement, les catégories du droit de la responsabilité et, pour l'autre, centrer sa réflexion sur la famille, ont réussi à trouver un équilibre entre travaux individuels et investissements dans la recherche collective.

- La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions,

On relève de nombreuses publications tant individuelles que collectives (participations de plusieurs enseignants-chercheurs de l'axe au Répertoire Lamy Droit de la responsabilité, séminaires, journées d'études, cycles de conférences).

- La qualité et pérennité des relations contractuelles

L'approche internationale est présente sous la forme d'un GR européen sur la responsabilité civile et l'assurance et d'un programme de coopération franco-chilien. Elle se concrétise également par l'invitation de conférenciers étrangers.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

La participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers,

On note une bonne insertion dans les programmes internationaux portés par IODE (intégration au Groupe de Recherche Européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance-GRERCA), collaborations par des contrats de recherche avec la Fondation pour le droit continental (pour une approche de droit comparé du principe de réparation intégrale).

- La valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles :

Les cycles de conférences, les journées d'études avec les universitaires et les professionnels (Ecole des avocats, Cour d'appel de Rennes), les partenariats avec les autres Universités attestent de l'insertion de l'équipe.

- **Conclusion :**

Si le rapprochement au sein d'un même axe du droit de la responsabilité et du droit patrimonial de la famille peut se justifier, au regard de la composition générale de l'IODE et des profils de ses membres, par le fait qu'il s'agit de droit privé, les liens entre ces versants paraissent minces, tandis que le second souffre d'un manque de contractualisation et ne paraît pas développer une politique dynamique de réponses à des appels d'offre. En outre, le versant « Droit de la responsabilité » développe une approche très variée qui mêle le droit interne et le droit comparé, l'étude de catégories



nouvelles (liées aux risques technologiques ou environnementaux, qui semblent d'ailleurs aussi être « saisies » par une autre équipe de l'Université) et de notions classiques parfois assez générales, sans que s'en dégage un sentiment d'unité.



Intitulé de l'équipe : Axe 5 : Juristes, Histoire et Sociétés

Nom du responsable : M. Sylvain SOLEIL

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**
 - **La pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :**

Le Centre d'histoire du droit (EA 1271 depuis 1980), dont les évaluations antérieures ont noté le dynamisme, l'ouverture internationale, la qualité scientifique vient de juger utile son rattachement à l'IODE. Il a, jusqu'ici, investi dans les recherches sur l'histoire comparée du droit, l'histoire de la justice, de la procédure et du droit pénal, l'histoire de l'administration, du droit constitutionnel et du droit administratif, trois axes majeurs complétés par un contrat de recherche sur « la codification de la procédure en Europe » et une activité d'équipe que caractérisent une attention soutenue aux doctorants, la promotion d'universitaires, l'organisation de cycles de conférences. Il n'y a pas lieu, sur ces différents points, de dresser un autre constat : les publications sur ces champs ont témoigné de cette activité reconnue et de la qualité incontestable de certains membres du CHD.

- **La quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions**

Récemment, la vie du centre s'est soldée par une diminution de ses activités, expliquée par une diminution des membres de l'équipe (que la réussite universitaire a propagé dans d'autres universités), un tarissement des demandes de contrat, un changement de direction, autant de points jugés « de faiblesse » par l'équipe elle-même, ce qui la pousse à imaginer « un rebond » par de nouvelles orientations de structures, ouvrant sur de nouvelles perspectives de recherche. L'une des issues, en effet, a consisté à imaginer un regroupement des laboratoires de la Faculté (avec le CDAPR, le LEDP et le CERAD -ces deux derniers fusionnant finalement), puis, une fédéralisation avec d'autres centres d'histoire du droit, sans succès. Cette quête, en elle-même, témoigne d'un renversement des priorités. L'insertion dans l'IODE a finalement concrétisé cette volonté.

Malgré tout, par l'effet du dynamisme de certains de ses membres, le CHD propose un bilan des publications des plus satisfaisants, mêlant aussi bien des travaux d'histoire locale que des recherches à visée internationale.

- **La qualité et pérennité des relations contractuelles :**

A l'actif de son bilan, le CHD fait valoir à raison l'obtention d'un contrat de recherche ACI du Ministère de l'enseignement supérieur.

- **La valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles :**

La valorisation passe par la publication systématique des recherches collectives, notamment celles qui ont été conduites dans le cadre de l'ACI « Elaboration des grands textes de procédure en Europe », et par l'administration d'un site internet dédié au Centre, qui relate les activités de ses membres et offre aussi aux étudiants des outils pédagogiques.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Il est manifeste que le CHD, porteur jusqu'ici d'un programme ambitieux et reconnu tant par ses choix de s'inscrire dans l'histoire du droit comparé que par ses succès en termes de formation, est à un tournant. La lecture du programme, tel qu'il a été finalisé en 2006, comparé au bilan dressé en 2010, montre que les actions conduites se sont diversifiées : soutien aux initiatives internationales, organisation de conférences, accompagnement des colloques, politique de communication, formation des doctorants. Il est clair cependant que ces activités diverses n'ont pas fait émerger un axe de recherche majeur concrétisant une véritable activité de recherche collective, sauf à appuyer des initiatives individuelles ou à poursuivre les investissements dans des axes traditionnels (justice et juristes, procédure civile et criminelle). Et, très honnêtement, le Directeur reconnaît son essoufflement et la difficulté qu'il éprouve à faire émerger un axe nouveau sur le droit médiéval.

Par ailleurs, le fait que la direction du CHD ait reçu la gestion du PPF « Mutations de la normativité », dont l'un des objectifs était précisément de préparer la fusion de certaines équipes de l'Université, atteste l'intégration du CHD dans le paysage universitaire rennais et la reconnaissance de sa qualité.

- **Appréciation sur le projet :**
 - **L'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme**

Le projet de fusion avec l'IODE sera l'occasion de créer, au sein de l'UMR, un cinquième axe (« Juristes, Histoire, Sociétés »), qui vise à rechercher dans l'histoire l'écho d'une problématique contemporaine sur la « stature et le rôle du juriste », au motif que « la société évolue et le droit aussi ». Cependant cette fusion peut aboutir à diluer la recherche rennaise en histoire du droit. Certes, il ne fait aucun doute que des projets tels que 1) « le rôle et l'influence des juristes français et espagnols dans la formation de la justice administrative espagnole » (projet qui s'explique par les liens tissés entre le CHD et des collègues espagnols), 2) « la façon dont le juge justifie la protection et la conservation de la norme » ou encore 3) l'enquête sur les « rôles et statures des juristes et praticiens modernes » sont des projets intéressants, suscitant une réflexion nécessaire sur la figure et la place du juriste dans la société. Mais leur ampleur fait courir le risque de ne pouvoir explorer des champs encore délaissés par l'histoire du droit au bénéfice d'une réflexion qui peut se révéler vague et gourmande de notions connues. Ce projet de cinquième axe, qui entend appuyer l'intégration du CHD au sein de l'IODE, paraît donc assez vaste. Un resserrement de la problématique serait sans doute utile, qui permettrait, outre les actions ponctuelles envisagées, de dégager de cet axe assez général des thématiques plus précises permettant l'association au moins partielle, autour de certains sujets, de chercheurs appartenant aux autres composantes de l'UMR, ce qui ne paraît pas, en l'état, aller de soi. En fin de compte, si la fusion, acceptée, peut empêcher l'isolement des historiens du droit et donner à la réflexion des thèmes portés par IODE une dimension historique et théorique, elle peut aussi aboutir à une nouvelle dispersion pour la recherche en histoire du droit.



- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Cet axe regroupe des membres de qualité et actifs, dont la production, sauf exception, est de haute qualité.

- **Points forts et opportunités :**

Il bénéficie du dynamisme incontestable de certains de ses membres, qui ont su tisser un réseau de relations personnelles avec des enseignants-chercheurs reconnus d'autres universités, françaises ou étrangères.

- **Points à améliorer et risques :**

Compte tenu des choix de rattachement et du thème retenu, il serait prudent de resserrer la problématique. En effet, les actions annoncées ne sont pas à elles seules garantes d'une recherche collective qui permettrait aux historiens de jouer un rôle majeur dans IODE.

- **Recommandations**

Il convient de resserrer l'équipe autour des historiens du droit qui sont présents à Rennes et d'identifier dans les thèmes retenus un sujet auquel participeront collectivement ces historiens, sans renoncer au projet en cours.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Institut de l'Ouest : Droit Europe	A	A+	A	A	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains

Rennes, le 6 avril 2011

Vos réf. : S2UR120001345
IODE- 0350936C

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de recherche
Agence d'Evaluation de la recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité mixte de recherche « **Institut de l'Ouest : Droit Europe (IODE)** »

L'université de Rennes 1 sera particulièrement attentive à ce que les recommandations formulées par le comité de visite soient prises en compte.

A la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-joint, les réponses du directeur d'unité auxquelles nous souscrivons en totalité, en y ajoutant quelques précisions sur les quatre éléments suivants :

Factuellement, le directeur d'unité demande des correctifs sur le décompte des effectifs et le ratio de producteurs au sein de l'unité. Nous appuyons cette demande et validons le ratio de 93% de producteurs dans cette unité.

L'UMR IODE présente un projet de recherche ambitieux, tourné vers des défis scientifiques d'avenir comme l'atteste sa participation à l'Equipex « Matrice » qui vient d'être retenu. Ce projet s'inscrit également dans une volonté de poursuite de la structuration renforcée du secteur SHS, avec l'intégration et le maintien de la thématique « Histoire du Droit » en son sein. L'université de Rennes1 a accompagné cette démarche de structuration par un soutien renforcé à l'unité.

Les activités nombreuses à l'International au travers des GDRI, chaires européennes, écoles d'été internationales, colloques... attestent également d'une excellente visibilité des travaux de cette unité de recherche.

Enfin le partenariat fort avec le CNRS, avec l'INSHS mais aussi l'INEE, traduisant ainsi la nature interdisciplinaire des recherches scientifiques qui y sont menées, se concrétise par plusieurs actions et soutiens : chaire UR1-CNRS, délégations, GDRI... et devrait permettre l'amplification à l'avenir de recrutements de chercheurs au sein de l'UMR IODE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINEAU

2, RUE DU THABOR
CS 46510
35065 RENNES CEDEX
www.univ-rennes1.fr

TÉL. 33 (0)2 23 23 36 36
FAX 33 (0)2 23 23 36 00

president@univ-rennes1.fr

Réponse au rapport de l'AERES sur l'UMR IODE Données générales.

Le 29 mars 2011

De façon générale, l'UMR IODE se réjouit tout d'abord de l'appréciation positive qui figure dans l'avis global sur l'Unité, et relève au stade des appréciations détaillées les points de cohérence accrue, d'intensité de l'activité scientifique, de bonne gouvernance et de maintien de l'originalité des activités du laboratoire au titre du projet. L'ensemble des remarques figurant dans le rapport permettront à l'Unité de prendre le recul nécessaire à l'orientation de sa politique de recherche.

Les trois recommandations émises par le Comité de visite quant à la présentation des publications, la fixation plus explicite de priorités par axes et l'amélioration de l'articulation avec les unités de recherches évoluant sur des champs thématiques voisins feront l'objet d'une réflexion approfondie du Conseil de l'Unité, dans la perspective du prochain contrat quinquennal.

La présente réponse se veut prioritairement sensible aux besoins d'amélioration, voire à certaines inquiétudes, exprimés par le Comité de visite à l'égard de l'activité existante, du projet scientifique global de l'Unité, et plus ponctuellement des axes qui la composent.

- **L'analyse globale** de l'Unité fait ressortir (p. 6) la consubstantialité au CEDRE de l'axe droit de l'union européenne et celle, au CRJO, des trois autres axes transversaux de l'IODE, ce qui peut compromettre l'effectivité des transversalités poursuivies. En outre, l'intégration du CHD aboutira selon le rapport à la création d'un axe qui « lui sera propre ».

Il est parfaitement exact qu'historiquement, les axes ont émergé de chacune des trois composantes précitées, et que celles-ci perdurent en tant qu'équipes structurantes et incubatrices de nouvelles thématiques, selon les champs disciplinaires des privatistes, publicistes et historiens du droit qui s'y rattachent. On soulignera cependant que l'un des axes de l'IODE – « environnement et développement durable » - a été d'emblée conçu à l'interface du CEDRE et du CRJO, tandis qu'au stade du projet, le nouvel axe « Juristes, Histoire, Société » est placé sous la double responsabilité d'un juriste de droit privé, F. Chénéde, et d'un historien du droit, A. Mergey, ce qui témoigne de la volonté délibérée d'associer un volet contemporain et un volet historique pour chaque thème de l'axe. Enfin, et sans doute le rapport d'activité de l'IODE, comme son exposition orale, n'ont-ils pas été suffisamment explicites sur ce point, tous les autres axes nous semblent avoir acquis une transversalité réelle au cours des quatre dernières années, ce qu'attestent par exemple les études de protection sociale européenne, la dualité intrinsèque public/privé du droit de la santé ou bien encore la capacité de l'axe « Droit de l'Union Européenne » à développer des problématiques fédérant le droit privé, telles celle nouvellement initiée autour de l'Espace Européen Liberté Justice (ESLJ).

- **Le projet scientifique de l'Unité** comporte, ainsi qu'observé dans le rapport d'évaluation (p. 10) deux versants majeurs.

Le premier, marqué par l'instillation dans chaque axe d'une dimension comparative, l'amélioration du croisement des approches, l'enrichissement des contenus et l'émergence de thématiques nouvelles, restitue positivement les ambitions de l'IODE.

Le second, consistant dans la fusion du Centre d'Histoire du Droit au sein de l'UMR, suscite en revanche une inquiétude quant à la pertinence de certains de ses aspects. Le choix de l'insertion dans l'UMR n'est certes contesté dans son principe, car illustrant la « capacité d'accueil » de l'IODE (p. 9), tandis que « la présence des historiens du droit sera évidemment porteuse d'une ouverture » (p. 10). Néanmoins, le rapport fait état d'un « risque d'éparpillement » et souligne qu'au regard de l'organisation scientifique de l'IODE, le CHD est susceptible d'être réduit à intervenir dans le cadre d'une « sorte de « mercenariat » ».

Ces doutes nous semblent pouvoir être levés, étant souligné que leur émission appellera une vigilance constante lors la mise en œuvre de la fusion. Le « risque d'éparpillement » trouve une réponse dans l'axe « Juristes, Histoire, Sociétés » qui apparaît justement comme le moyen de lancer des initiatives regroupant les historiens du droit, à partir desquelles une dynamique commune naîtra et permettra d'irriguer de façon régulière les quatre autres axes sans pour autant que cela puisse être assimilé à un rôle d'appoint. Pour rappel, cet axe comporte une direction bicéphale, étant sous la responsabilité d'un historien du droit et d'un juriste de droit contemporain. Ceci atteste la volonté délibérée de travailler ensemble autour de thématiques clairement définies qui, comme l'indique le rapport, méritent sûrement un « resserrement ». De même, chaque thème de l'axe comporte à la fois un volet contemporain et un volet historique. Les réalisations en cours et à venir traduisent ce souci majeur de collaboration équilibrée, à l'instar d'un cycle de conférences sur la doctrine civiliste française, sous maîtrise d'œuvre CHD avec l'éclairage d'un professeur de droit privé, ou de l'implication essentielle d'un professeur d'histoire du droit à l'élaboration de la Journée nationale 2011 de l'Association Capitant sur « la place du juriste face à la norme ».

L'équipe des historiens du droit, bien consciente des objectifs qui l'attendent, bien consciente de s'inscrire dans l'originalité et la prise de risque, a sciemment opté pour une fusion au sein de l'IODE afin de mettre en valeur son travail et ses membres, autour d'un axe principal (« Juristes, Histoire, Sociétés »), tout en apportant de façon régulière son appui aux projets soutenus dans les autres axes. En toute occurrence, le CHD, maintenu en tant qu'équipe interne de l'IODE au même titre que le CEDRE et le CRJO, conservera sa richesse scientifique, sa capacité d'initiative et d'innovation, mais en accédant aux moyens mutualisés de l'UMR IODE et aux synergies qu'elle provoque.

- **Le tableau des différents axes**, voulu par le Comité afin de provoquer une réflexion sur les croisements possibles (p. 3) appelle enfin quelques éléments de réponse aux observations et suggestions contenues.

L'axe « Droit de l'Union européenne » est évoqué comme un axe « de qualité » dont les recherches se fondent sur une analyse approfondie des données juridiques (p. 12/13), s'inspirant de la démarche systémique initiée par la Cour de Justice et développant une optique comparative au regard des processus d'intégration d'autres continents. Cette méthodologie originale, qui permet d'étudier l'émergence de concepts novateurs, souvent de droit mou (cohérence, conditionnalité sociale ou environnementale, territorialisation des

politiques, statuts juridiques des Etats tiers...), ainsi que leur processus de juridicisation, nous paraît dès lors de nature à relativiser le constat initialement tenu (p. 7) selon lequel la recherche conduite par l'équipe relèverait « plutôt d'observations sur les normes en vigueur, sur les institutions en place, sur les programmes mis en œuvre ».

L'axe « responsabilité/assurance/patrimoine » mérite quant à lui sans nul doute d'être repensé à la lumière des recherches menées par d'autres unités, en particulier sur le plan du patrimoine. Le volet « responsabilité/assurance » devra mettre plus encore en exergue les facteurs de son unité actuelle et future, que constituent le droit professionnel et le droit comparé, ce dernier faisant l'objet d'une contractualisation et d'une labellisation croissantes, tout dernièrement marquée par la participation à un programme « Equipex » franco/américain.

Philippe PIERRE
Directeur de l'IODE